



Compte-rendu du conseil municipal Jeudi 24 juin 2021

Présents : Le Maire CADENET Thierry, FORESTIER Yoann, FROMOND Marianne, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, TULSA Yoann, VIALA Philippe.

Absents excusés : GAZZO Yves (pouvoir à Thierry CADENET), CRISTOL Bastien (pouvoir à Marianne Fromond), CROLY-LABOURDETTE Hélène, VINAS Marie-Laure.

Secrétaire : FROMOND Marianne

La séance est ouverte à 19H30.

ORDRE DU JOUR

- Attribution des concessions au cimetière communal
- Inscription de chemins au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- Adoption de la charte « Objectif zéro phyto » de FREDON Occitanie (organisme au service de la santé des végétaux et de la protection de l'environnement)
- Location de places de stationnement future salle des fêtes
- Contrat de l'employé communal
- Questions diverses

1. ATTRIBUTION DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL

En raison du manque de concessions disponibles dans le cimetière, l'attribution de concessions sera réservée aux résidents de la commune. Seules les demandes urgentes pourront être honorées.

2. INSCRIPTION DE CHEMINS AU PDIPR

Le Conseil municipal est informé que le Conseil départemental a décidé de mettre à jour et réviser le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), afin d'inscrire les portions existantes manquantes et/ou nouvelles en vue du balisage d'un nouvel itinéraire de la « Pierre Plantée ».

3. ADOPTION DE LA CHARTE « OBJECTIF ZERO PHYTO » ; LABEL « APIcité »

Le Conseil municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la collectivité à la charte régionale « Objectif zéro phyto ». Cette charte régionale propose aux gestionnaires de Jardins, Espaces Verts et Infrastructures publics ou privés de la région qui s'engagent à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires.

Le Conseil municipal décide également d'adhérer au label « APIcité ». Ce label vise à mettre en avant l'implication des collectivités dans la préservation des abeilles et des pollinisateurs sauvages.

4. LOCATION DE PLACES DE STATIONNEMENT (future salle des fêtes)

Des places de stationnement (hangar salle des fêtes) sont mises à la location. Le tarif mensuel est de 30€/emplacement pour les véhicules légers.

5. CONTRAT DE L'EMPLOYE COMMUNAL

Le contrat de l'employé communal prend fin le 30 juin 2021. Le Conseil municipal décide de prolonger son contrat d'un mois et de mettre en place un service unifié avec les trois autres communes employeurs à compter du 1^{er} août 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.